



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/2
5 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1999
25-29 janvier 1999, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

QUESTIONS D'ORGANISATION

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1998

TABLE DES MATIÈRES

<u>Numéro de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1998 NEW YORK, 19 AU 26 JANVIER 1998		
98/1	Recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement	4
98/2	Examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base	5
98/3	Stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement	7
98/4	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998	10
DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998 NEW YORK, 20 AU 24 AVRIL 1998		
98/5	Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social	26
98/6	Services d'appui technique du FNUAP	26
 <u>Numéro de</u>		
98-29358	(F) 231198 251198	/...

<u>la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
98/7	Stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population	27
98/8	Approbation du recrutement de représentants de pays . . .	28
98/9	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998	28
SESSION ANNUELLE DE 1998 GENÈVE, 8 AU 19 JUIN 1998		
98/10	Fonds des Nations Unies pour la population : Capacité d'absorption	35
98/11	Plan de travail pour 1999-2002 et demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes . . .	35
98/12	Fonds des Nations Unies pour la population : Évaluation .	36
98/13	Programme des Volontaires des Nations Unies	36
98/14	Assistance au Myanmar	37
98/15	Politique du PNUD en matière de communication et d'information	38
98/16	Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	39
98/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 1998	39
TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1998 NEW YORK, 14 AU 16 ET 21 ET 22 SEPTEMBRE 1998		
98/18	PNUD : Version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD	45
98/19	Nouveaux arrangements en matière de programmation	45
98/20	UNOPS : Budget de l'exercice 1998-1999	46
98/21	FNUAP : Révision du Règlement financier	47
98/22	Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux du FNUAP	47
98/23	Stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement	48

Numéro de

/...

<u>la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
98/24	Stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population	50
98/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998	53

98/1. Recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur le recentrage de l'action du PNUD (DP/1998/5) et des observations formulées à ce sujet;
2. Réaffirme que la fourniture d'une assistance aux pays bénéficiant de programmes qui s'efforcent de parvenir à un développement humain durable, répondant à leurs programmes et priorités nationaux en matière de développement, devrait rester l'objectif prioritaire du Programme des Nations Unies pour le développement, et que cette assistance devrait être adaptée aux besoins, souple et fondée sur les plans et priorités de développement des pays concernés et les priorités définies par le Conseil d'administration;
3. Réaffirme la neutralité, le multilatéralisme et l'universalité du Programme des Nations Unies pour le développement;
4. Souligne qu'une action cohérente et bien centrée est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en ce qui concerne l'impact, la durabilité, l'efficacité et l'efficacité de l'action menée par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays et que l'adoption de l'approche-programme devrait se traduire par des interventions moins nombreuses mais de plus grande envergure, tout en permettant au Programme d'aider les pays bénéficiaires à lancer et à diriger des projets novateurs;
5. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de développer encore davantage ses compétences techniques pour pouvoir aider les pays bénéficiaires de programmes à renforcer leurs capacités en vue d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la participation de la population au développement;
6. Souligne que si le rôle qui incombe au Programme des Nations Unies pour le développement dans chaque pays bénéficiant d'un programme et au niveau mondial est clairement défini, il sera plus facile de mobiliser des ressources en faveur du Programme;
7. Est conscient de l'effort en cours au sein du Programme des Nations Unies pour le développement pour identifier une liste indicative des services de base pour le développement;
8. Prie le Programme des Nations Unies pour le développement de coopérer au maximum avec tous les acteurs dans le domaine de la coopération au développement, en particulier les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, afin de favoriser la synergie, d'éviter les doubles emplois et d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles;
9. Souscrit sur cette base aux principes directeurs énoncés aux paragraphes 20 à 40 du document DP/1998/5;
10. Décide que ces principes devraient être appliqués à tous les cadres de coopération, aux niveaux national, régional et mondial, ainsi qu'à leurs

éléments, en tenant compte des conditions propres aux pays bénéficiaires, que le financement soit assuré au moyen de ressources de base ou d'autres ressources;

11. Prie l'Administrateur de mettre en oeuvre les principes directeurs, notamment un mécanisme d'application, de mesure d'impact et d'évaluation, et de les incorporer au nouveau manuel de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à partir de la première session ordinaire de 1999, la présentation au Conseil d'administration des cadres de coopération aux niveaux national, régional et mondial, de même que les examens et les évaluations desdits cadres, soient structurés de manière à faire apparaître clairement la façon dont chacun des principes directeurs est appliqué;

13. Prie l'Administrateur de lui rendre compte à sa session annuelle de 2000 de tous les aspects des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principes directeurs, notamment le mécanisme d'application, de mesure de l'impact et d'évaluation.

23 janvier 1998

98/2. Examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base

Le Conseil d'administration

1. Rappelle les résolutions 47/199, 50/120, 50/227 et 52/203 de l'Assemblée générale, la résolution 97/59 du Conseil économique et social, ses décisions 90/14 et 95/23 et sa décision 97/15 sur la gestion du changement, notamment ses paragraphes 9 et 10;

2. Accueille avec satisfaction le rapport de l'Administrateur (DP/1998/3) et prend acte des observations formulées à ce propos par les délégations;

3. Réaffirme que les activités opérationnelles du Programme des Nations Unies pour le développement devraient avoir notamment pour caractéristiques fondamentales l'universalité, le financement volontaire et à titre gracieux, la neutralité et le multilatéralisme;

4. Souligne le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement en tant que partenaire qui aide à répondre aux besoins en matière de développement, notamment en aidant à mobiliser des fonds pour les éléments prioritaires des programmes de pays auprès de toutes les sources disponibles;

5. Rappelle que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant des programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

/...

6. Se déclare profondément préoccupé par la diminution des ressources de base et par son effet négatif sur les activités futures du Programme des Nations Unies pour le développement et demande que l'importance relative des ressources de base et des autres ressources soit tenue à l'étude;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts et les sources non traditionnelles de financement, comme moyen de renforcer la capacité du Programme des Nations Unies pour le développement et de compléter les moyens dont il dispose pour atteindre les buts et les priorités énoncés dans la décision 94/14;

8. Réaffirme le rôle joué par le Programme des Nations Unies pour le développement au niveau des pays dans la fourniture de toute une gamme de services d'appui à l'exécution nationale et à la mise en oeuvre de ses projets, y compris ceux qui sont financés par des ressources autres que les ressources de base, en respectant les conditions suivantes :

a) Les services d'appui ne seront fournis qu'à la demande des gouvernements de pays bénéficiaires de programmes;

b) Les services d'appui ne seront fournis que pour des activités s'inscrivant dans les cadres de coopération de pays et visant à assurer un développement humain durable;

c) Les services d'appui ne seront fournis qu'après une évaluation approfondie des capacités de l'agent d'exécution, en particulier sur le plan de la gestion administrative et opérationnelle, et compte tenu de la nécessité de justifier pleinement l'emploi des fonds gérés par le Programme des Nations Unies pour le développement;

d) Les services d'appui seront assortis de mesures propres à renforcer les capacités, notamment de stratégies de retrait claires, de façon à assurer un renforcement durable des capacités;

e) Dans le cadre de la révision des procédures d'exécution nationales, des instruments adéquats seront adoptés pour améliorer le suivi et l'évaluation des services d'appui; en particulier, des annexes définissant la nature et l'objet des services d'appui, ainsi que les fonctions et responsabilités de toutes les parties concernées, seront obligatoirement jointes à tous les descriptifs de projet;

f) À la demande du gouvernement du pays bénéficiaire, le Programme des Nations Unies pour le développement prendra systématiquement en compte les services qui pourraient être fournis par les institutions spécialisées des Nations Unies ou d'autres agents d'exécution, de réalisation ou d'achat compétents;

g) Conformément à la décision 94/28 du Conseil d'administration, le Programme des Nations Unies pour le développement ne jouera le rôle d'agent d'exécution que dans les pays qui se trouvent dans des circonstances spéciales et s'il est possible de démontrer que son intervention est essentielle pour permettre à l'Administrateur d'exercer pleinement ses responsabilités concernant

l'exécution efficace des programmes et des projets et la justification de l'emploi des fonds;

9. Demande que, lorsque le Programme des Nations Unies pour le développement élabore, exécute et gère des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, de manière intégrée, transparente et souple et en tenant compte du respect des principes de responsabilité, les dépenses additionnelles qui en découlent lui soient pleinement remboursées et demande également que lesdites activités et les dépenses d'appui correspondantes soient systématiquement identifiées dans les cadres de coopération;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à sa session annuelle de 2001 une évaluation, établie en consultation avec les pays bénéficiaires, les services compétents du système des Nations Unies et des membres du Conseil, de tous les aspects des activités financées par des ressources autres que les ressources de base, y compris au titre de la participation des gouvernements aux coûts, et de leur impact sur le renforcement des capacités nationales, en particulier en ce qui concerne les modalités appliquées par le Programme des Nations Unies pour le développement;

11. Décide de continuer à suivre de près les tendances et les incidences des mécanismes de financement au moyen de ressources autres que les ressources de base et, à cette fin, prie l'Administrateur, dans le cadre de son rapport annuel, de présenter des informations détaillées concernant notamment le montant, la source et la destination de ces ressources et l'influence de cette méthode de financement sur la programmation.

23 janvier 1998

98/3. Stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport de l'Administrateur sur les progrès accomplis vers l'adoption d'une stratégie de financement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1997/CRP.23) et des observations formulées à ce sujet au cours de ses débats;

2. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement, dont elles assurent l'universalité, la prévisibilité, la neutralité et le multilatéralisme, ainsi que la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays bénéficiant de programmes, en particulier des pays les moins avancés et des pays à faible revenu;

3. Note avec préoccupation qu'en dépit d'améliorations sensibles de l'efficacité du Programme des Nations Unies pour le développement, le montant des ressources de base a diminué au cours des précédents cycles de programmation et n'a pas atteint les chiffres indiqués dans la décision 95/23 aux fins de la planification initiale et le niveau nécessaire pour répondre aux besoins croissants des pays bénéficiaires, prend note avec satisfaction de la contribution apportée par les pays bénéficiaires aux ressources de base du

/...

Programme et note qu'en dépit des contributions apportées par un nouveau groupe de pays membres, les ressources de base proviennent d'un nombre limité de donateurs, que pour gérer le déficit de financement, l'Administrateur a prolongé la phase d'exécution de certains programmes de pays et que tout nouveau retard dans l'exécution des programmes risque de compromettre leurs résultats et de nuire à la crédibilité du PNUD en tant que partenaire fiable dans le domaine du développement;

4. Considère que le financement du Programme des Nations Unies pour le développement dépend à la fois des contributions aux ressources de base et d'autres types de contributions, que le Conseil d'administration doit agir d'urgence pour faire face à la situation en matière de financement à court et à long terme, qu'il est nécessaire de définir plus clairement le rôle du Programme à tous les niveaux et que, simultanément, conformément aux résolutions 50/227 de l'Assemblée générale et 1997/59 du Conseil économique et social, le Conseil d'administration doit fixer des objectifs précis et réalistes pour les ressources de base et prendre une décision concernant un mécanisme qui permette de placer le financement du Programme sur une base plus sûre et plus prévisible;

5. Considère que les résultats positifs obtenus dans le cadre des efforts déployés pour recentrer l'action du Programme des Nations Unies pour le développement joueront un rôle décisif dans la mobilisation de ressources de base en faveur du Programme à l'avenir;

6. Prie l'Administrateur de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 1998, des prévisions financières sur trois ans indiquant les engagements pris par le Programme des Nations Unies pour le développement au 31 décembre 1997 comme suite à ses décisions concernant les cadres de coopération de pays, les programmes régionaux et mondiaux, et d'autres mesures touchant la politique générale, l'administration et la réforme et de veiller à ce que les incidences financières de toutes les recommandations futures en matière de programmation, d'administration et de politique générale soumises à son approbation lui soient présentées avant l'adoption desdites recommandations;

I. MESURES À COURT TERME

7. Engage tous les pays membres, en particulier les pays donateurs et d'autres pays en mesure de le faire, à verser des contributions supplémentaires aux ressources de base du Programme des Nations Unies pour le développement et à payer rapidement leurs contributions;

8. Prie l'Administrateur de veiller à ce qu'à court terme, les dépenses administratives soient maintenues aux niveaux actuellement convenus, conformément à la décision 97/24, et que toutes les contributions supplémentaires aux ressources de base soient utilisées exclusivement pour exécuter les activités de développement du Programme des Nations Unies pour le développement;

II. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT DURABLE DU PNUD

9. Décide, en tenant pleinement compte des discussions qui ont eu lieu dans d'autres instances, de réunir un groupe de travail spécial à composition

/...

non limitée sur la stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement et prie le Président du Bureau du Conseil d'administration de nommer un vice-président chargé d'en assurer la présidence, et prie le Secrétaire du Conseil d'administration et d'autres divisions compétentes du Programme, de faciliter et d'appuyer ses délibérations;

10. Décide que le groupe de travail spécial à composition non limitée sera chargé du mandat ci-après :

a) Examen de divers mécanismes de financement et d'autres options qui s'offrent au Programme des Nations Unies pour le développement de manière à placer le financement du Programme sur une base prévisible, assurée et continue, en tenant compte des processus budgétaires des différents pays contributeurs ainsi que de la nécessité d'assurer un partage plus équitable des charges entre pays donateurs;

b) Élaboration de principes directeurs et de critères permettant de définir les objectifs de financement pour les ressources de base du PNUD, en se fondant en particulier sur les éléments suivants : i) les buts et objectifs du Programme, tels qu'ils sont spécifiés dans les décisions 94/14 et 95/23; ii) les besoins et les priorités des pays bénéficiaires en matière de développement, tels qu'ils sont identifiés dans les cadres de coopération de pays; iii) le montant projeté des contributions au titre des ressources de base; iv) le rôle joué par le Programme en matière de financement, dans le contexte plus large du financement international du développement; et v) les engagements et les stratégies existant à long terme;

11. Reconnaît l'importance des débats que le Conseil d'administration doit tenir, prochainement sur les nouveaux arrangements en matière de programmation, notamment l'examen des critères que les pays bénéficiaires doivent actuellement remplir pour avoir droit à des allocations au titre des ressources de base, et la nécessité d'un profil institutionnel clair pour sensibiliser davantage le public et mobiliser son appui, et estime qu'il faut mettre au point une stratégie efficace de communication et d'information pouvant être utilisée dans les activités de formation en faveur du Programme des Nations Unies pour le développement;

12. Prie l'Administrateur de veiller à ce que le groupe de travail mène ses travaux en étroite coordination et en consultation avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies qui ont entrepris des initiatives analogues afin de garantir, autant que possible, l'adoption d'approches et de mécanismes cohérents par les conseils d'administration des différents fonds et programmes des Nations Unies en réponse aux mandats qui leur ont été donnés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

13. Prie son Président de lui rendre compte des progrès réalisés par le groupe de travail spécial à composition non limitée à chacune de ses prochaines sessions pour lui permettre d'adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement durable.

23 janvier 1998

/...

98/4. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Élu pour 1998 les membres du Bureau dont les noms suivent :

Président : M. Jacob Botwe Wilmot (Ghana)

Vice-Président : M. Atul Khare (Inde)

Vice-Président : M. Volodymyr Reshetnyak (Ukraine)

Vice-Président : M. John W. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

Vice-Président : M. Alan March (Australie)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.1), tel que modifié oralement;

Approuvé le rapport de la troisième session ordinaire de 1997 (DP/1998/1);

Approuvé le plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998, tel que modifié oralement, et qui figure en annexe à la présente décision;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 1998, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Deuxième session ordinaire de 1998 : 20-24 avril 1998
Session annuelle de 1998 : 8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998

Approuvé le calendrier provisoire ci-après pour ses sessions de 1999 :

Première session ordinaire de 1999 : 11-15 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999
Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa deuxième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé à la présente décision;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pris note du rapport du PNUD sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 (DP/1998/4);

Pris note du rapport du FNUAP sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 1994-1995 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/1998/1);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 3. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays et le programme sous-régional ci-après :

Assistance au Gouvernement paraguayen (DP/FPA/CP/195);
Assistance au Gouvernement chinois (DP/FPA/CP/196);
Assistance au Gouvernement nicaraguayen (DP/FPA/CP/197);
Assistance au Gouvernement égyptien (DP/FPA/CP/198);
Assistance au Gouvernement algérien (DP/FPA/CP/199);
Assistance à la sous-région du Pacifique (DP/FPA/CP/200);

Prié le Directeur exécutif de rendre compte périodiquement au Conseil d'administration de l'exécution d'éléments importants des programmes ci-dessus, notamment des progrès accomplis en ce qui concerne l'application des principes et la réalisation des objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 4. PNUD 2001

Pris note du rapport oral de l'Administrateur sur l'application du processus de gestion du changement;

Adopté la décision 98/1 du 23 janvier 1998 sur le recentrage de l'action du Programme des Nations Unies pour le développement;

POINT 5. CADRE DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Afrique (1997-2001) (DP/1998/6);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour les États arabes (1997-2001) (DP/1998/7 et Corr.1);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Asie et le Pacifique (1997-2001) (DP/1998/8);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (1997-1999) (DP/1998/9);

Approuvé la stratégie d'exécution du premier cadre de coopération régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (1997-1999) (DP/1998/10);

Approuvé les cadres de coopération de pays et la prolongation des programmes de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour le Cap-Vert (DP/CCF/CVI/1);

Premier cadre de coopération pour le Ghana (DP/CCF/GHA/1);

Premier cadre de coopération pour le Mozambique (DP/CCF/MOZ/1);

Deuxième prolongation du sixième programme du Kenya (DP/CCF/KEN/6/EXTENSION II);

II

Premier cadre de coopération pour l'Algérie (DP/CCF/ALG/1);

Premier cadre de coopération pour la Jamahiriya arabe libyenne (DP/CCF/LIB/1);

III

Premier cadre de coopération pour les îles Cook (DP/CCF/CKI/1);

Premier cadre de coopération pour la République de Corée (DP/CCF/ROK/1);

Premier cadre de coopération pour Tokélaou (DP/CCF/TOK/1);

IV

Premier cadre de coopération pour le Guatemala (DP/CCF/GUA/1);

Premier cadre de coopération pour le Nicaragua (DP/CCF/NIC/1);

Pris note du rapport de l'Administrateur sur l'assistance du PNUD au Myanmar publié sous la cote DP/1998/11 et décidé d'examiner, à sa session annuelle de 1998, une proposition concernant l'assistance future du PNUD au Myanmar conformément aux décisions 93/21 et 96/1 du Conseil d'administration;

POINT 6. PNUD : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/2 du 23 janvier 1998 sur l'examen des incidences du processus de gestion du changement et du financement par des ressources autres que les ressources de base;

Adopté la décision 98/3 du 23 janvier 1998 sur une stratégie de financement pour le Programme des Nations Unies pour le développement;

Décidé de reporter à sa session annuelle de 1998 l'examen du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

POINT 7. QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le cadre intégré d'assistance technique à l'appui des activités liées au commerce dans les pays les moins avancés (DP/1998/CRP.4);

Pris note du rapport sur le suivi par le PNUD des initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés (DP/1998/CRP.5);

Pris note du rapport oral sur les résultats de la première session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification;

Pris note du rapport oral sur les résultats de la réunion thématique spéciale du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida tenue à Nairobi du 16 au 18 novembre 1997;

Pris note du rapport oral de l'Administrateur associé sur l'utilisation des ressources au titre de la ligne 1.1.3 des montants cibles à prélever sur les ressources de base.

23 janvier 1998

Annexe

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 1998

INTRODUCTION

1. Dans sa décision 96/25, le Conseil d'administration a notamment décidé d'instaurer un plan de travail annuel. Le présent document contient une liste des questions qui intéressent en priorité le PNUD et le FNUAP en 1998 et propose un projet de plan de travail qui tient compte de ces questions prioritaires ainsi que de directives déjà établies par le Conseil d'administration et des discussions tenues à la troisième session ordinaire de 1997 du Conseil d'administration.

PNUD

2. Pour le PNUD, l'exercice biennal 1998-1999 sera celui de l'application et de la consolidation des dispositions adoptées et des initiatives prises durant l'actuel exercice biennal. La priorité sera donnée au processus de gestion du changement et au nouveau cadre de programmation, ainsi qu'à la mobilisation d'un appui et de ressources pour les programmes d'élimination de la pauvreté. S'agissant de la gestion du changement, l'accent sera mis sur trois grands domaines : la définition d'objectifs plus précis pour les programmes de pays; l'efficacité et l'impact; et l'efficacité, l'obligation redditionnelle et la bonne gestion. Des évaluations des stratégies seront effectuées et présentées au Conseil d'administration au fur et à mesure de leur achèvement.

3. Comme le Conseil d'administration l'a décidé en 1996, les rapports sur les fonds spéciaux gérés par le PNUD sont examinés par roulement. En 1998, le Conseil d'administration devrait examiner le rapport relatif aux Volontaires des Nations Unies.

FNUAP

4. Les questions prioritaires pour le FNUAP sont au nombre de cinq :
a) augmenter les ressources du Fonds, de façon qu'elles deviennent plus prévisibles, plus sûres et plus continues; b) continuer à évaluer et à accroître l'efficacité de ses programmes dans le monde; c) continuer à appliquer ses nouvelles priorités de programmes et la nouvelle démarche pour l'allocation de ses ressources conformément aux décisions 95/15 et 96/15 respectivement du Conseil d'administration; d) améliorer la façon dont ses programmes tiennent compte de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays; et e) collaborer à la réalisation des réformes à l'échelle du système des Nations Unies. Le FNUAP coopérera également avec d'autres organes compétents à l'élaboration des initiatives "CIPD+5" prévues pour 1999.

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE PNUD EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Mise en oeuvre de PNUD 2001	PNUD 2001 : rapport intérimaire et stratégie de mise en oeuvre des étapes suivantes assurant un effet de synergie avec les réformes des Nations Unies (97/15, par. 21)	Oral	Première session et session annuelle
	Analyse de la mise en place des unités sous-régionales (97/15, par. 16)	Officiel	Session annuelle
B. Mise en oeuvre du nouveau cadre de programmation	Stratégie de mise en oeuvre de chaque cadre de coopération régional, avec méthode d'évaluation des résultats et calendrier pour l'examen à mi-parcours	Officiel	Première session
	Examen de la mise en oeuvre du nouveau cycle de programmation	Officiel	Troisième session
	Analyse des résultats de l'exécution accélérée des programmes et options stratégiques pour l'avenir	Officiel	Troisième session
C. Qualité des programmes	Stratégie visant à définir des objectifs plus précis pour les domaines prioritaires du PNUD, compte tenu de l'atelier de septembre 1997	Officiel	Première session
D. Stratégies de financement et information	Stratégie visant à accroître les ressources de base du PNUD et à mettre en place une base de financement plus durable	CRP	Première session
	Évaluation des leçons tirées de la mobilisation des ressources de base et autres ressources et stratégie de financement pour l'avenir	Officiel	Première session
	Options visant à améliorer la politique du PNUD en matière de communication et d'information pour mobiliser les ressources et faire mieux connaître au public le rôle du PNUD et la plus-value apportée par ses programmes	Officiel	Session annuelle

QUESTIONS PRIORITAIRES INTÉRESSANT LE FNUAP EN 1998

Question	Suivi	Type de rapport	Session
A. Augmentation des ressources	Poursuite de l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources Étude de mécanismes novateurs de financement Examen des moyens permettant d'assurer des recettes stables et prévisibles	Officiel ^a	Session annuelle
B. Mise en oeuvre des principaux domaines de programme	Santé des adolescents en matière de reproduction	Officiel ^a	Session annuelle
	Mise en oeuvre de la stratégie d'information et des activités de plaidoyer	Oral	Session annuelle
	Traduction en activités spécifiques au niveau des pays	Officiel ^b	Deuxième et troisième sessions
	Participation accrue des organisations non gouvernementales nationales	Officiel ^a	Session annuelle
	Réalisation d'évaluations thématiques et de programmes	Officiel	Session annuelle
C. Mise en oeuvre de l'approche de l'allocation des ressources	Programmation par pays	Officiel ^b	Deuxième et troisième sessions, session annuelle
D. Renforcement du contrôle interne, de la vérification des comptes et de l'obligation redditionnelle	Augmentation du nombre et amélioration de la qualité des audits de gestion et examens de la mise en oeuvre des politiques	Officiel ^a	Session annuelle
E. Préparatifs de CIPD+5	Rapport d'activité sur les préparatifs	Oral ^c	Deuxième session et session annuelle
F. Étude de la capacité d'absorption et d'utilisation des ressources des pays du programme	Recommandations sur des mesures concrètes	Officiel	Session annuelle

^a Dans le cadre du rapport annuel.

^b À insérer dans les programmes de pays et dans le rapport annuel.

^c Cette question pourrait être abordée à la deuxième session ordinaire ou à la session annuelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE POUR 1998

Tableau 1

Première session ordinaire de 1998 (19-23 janvier 1998)

(Cinq journées de travail)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.1)	A		{ Élection du Bureau {
	Officiel	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	I	1/2 journée	{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1997 {
	CRP ^a	A		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1997 {
				{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1998 (96/25) {
2				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP {
	Officiel	A/I		{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) {
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
3	Officiel	A	1/2 journée	FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
4				PNUD 2001 :
	Oral	I	1/2 journée	{ Suivi de la décision 97/15 — Rapport intérimaire {
	Officiel	A		{ Définition d'objectifs plus précis (97/15)
5				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
6	Officiel	A	1 journée	{ Documents sur la stratégie d'exécution des { cadres de coopération régionaux (97/9) { { Cadres de coopération de pays { { Assistance au Myanmar (96/1)
				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	A/I		{ Ressources du PNUD et options de { financement : "Vers une stratégie de { financement durable du PNUD" {
	CRP	I	1/2 journée	{ Examen du processus des tables rondes {
7	Officiel	A		{ Examen des modalités concernant les { ressources autres que les ressources de base { (96/44), y compris le suivi du paragraphe 23 de { la décision 97/15
			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES
				SESSION COMMUNE PNUD/FNUAP/UNICEF
	Oral	I	1/2 journée	Échange de vues sur l'effet des réformes d'ensemble des Nations Unies sur les ressources et les programmes

^a Un rapport officiel sera établi pendant la session sur la base du document de séance.

Abréviations : A = Action; CRP = document de séance; I = Information.

Tableau 2

Deuxième session ordinaire de 1998 (20-24 avril 1998)

(Cinq journées de travail)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.2)	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A	1/2 journée	{ Rapport sur la première session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1998
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP
2	Officiel	A	1/2 journée	RAPPORTS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
3	Officiel	A	1 journée	{ Cadres de coopération de pays et questions connexes
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
4	Officiel	A	1 1/2 journée	Programmes de pays et questions connexes
5				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Oral	I	1/4 journée	Critères et mécanismes d'ajustement budgétaire en cas de déficit important en recettes (97/26)
6				SERVICES D'APPUI TECHNIQUE
	Oral	I	1/2 journée	Examen du rapport relatif à l'évaluation des postes de spécialistes des SAT au niveau du siège et au niveau des régions (97/27)
7				ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL
	Oral	I	1/4 journée	Rapport d'activité sur la mise en oeuvre des recommandations sur l'évaluation (97/29)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
8				MOBILISATION DES RESSOURCES
	Officiel	A	1/2 journée	Conséquences de la baisse des ressources sur la réalisation des objectifs de la CIPD (97/29)
9				QUESTIONS DIVERSES :
	Oral	I	1/4 journée	Rapport actualisé sur le Comité de coordination des questions sanitaires

Abréviations : A = Action; CRP = Document de séance; I = Information.

Tableau 3

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)

(10 journées de travail)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	A		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
2	Officiel	I	1 1/2 journée	{ RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE POUR 1997
				{ Présentation par la Directrice exécutive
				{ Priorités et exécution des programmes
				{ Mobilisation des ressources
				{ Programme mondial de moyens contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{ Vue d'ensemble des activités par région
				{ Annexe statistique
3	Officiel	A	1/2 journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	1/2 journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	Oral	I	1/2 journée	{ { Application de la décision 97/13 {
7	Oral	I		{ { RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ { DE COORDINATION DES QUESTIONS { SANITAIRES
8				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
	Officiel	A		{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR {
	Officiel	A	2 journées	{ Présentation par l'Administrateur { { Principales réalisations du Programme, y { compris des fonds spéciaux {
	Officiel	I		{ Assistance au peuple palestinien {
	Officiel	I		{ Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le { développement de l'Afrique et Initiative spéciale { en faveur de l'Afrique {
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection { { Annexe statistique
9	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 { de la décision 97/15 (Rapport intérimaire sur les { unités sous-régionales) {
10	Officiel	I	1/2 journée	{ Suivi de la réforme de l'Organisation des { Nations Unies notamment transfert au { Programme des Nations Unies pour le { développement des fonctions du Coordonnateur { des secours d'urgence qui ont trait à { l'atténuation des conséquences des { catastrophes naturelles, à la prévention des { catastrophes et à la planification préalable {
11	Officiel	I	1/2 journée	ÉVALUATION
12	Officiel	I/A	1/2 journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
13			1/2 journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables { rondes)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
14	Officiel		1/2 journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET { QUESTIONS CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
15	Officiel	I	1/2 journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET { D'INFORMATION { { Suivi du paragraphe 10 de la décision 97/17
16	Officiel	A	1/2 journée	BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS { Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour { les services d'appui aux projets (96/33) { { Rapport sur l'application des recommandations { du Comité des commissaires aux comptes sur { l'UNOPS (97/23) {
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP/UNOPS
17	Oral	I	1/2 journée	Rapports sur le contrôle interne
18			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES : Réunion d'information sur ONUSIDA

* À noter : Une manifestation spéciale sur le rapport de 1998 sur l'État de la population mondiale sera organisée par le FNUAP pendant une demi-journée.

Abréviations : A = Action; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement; CRP = Document de séance; I = Information.

Tableau 4

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		{
	CRP	I	1/2 journée	{ Rapport sur la session annuelle de 1998
				{
				{ Décisions adoptées par le Conseil
				{ d'administration à la session annuelle de 1998
				{
				{
				{ Aperçu du plan de travail du Conseil
				{ d'administration pour 1999
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
2				PNUD 2001 : Rapport intérimaire
3				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I/A		{ Rapport sur l'exécution du budget pour
				{ l'exercice biennal 1998-1999 (97/24)
				{
	Officiel	I	1 journée	{ Examen annuel de la situation financière
		I		{
				{ Activités du Bureau des services d'achats
				{ interorganisations
				{
				{ Contrats de sous-traitance accordés et
				{ principaux équipements commandés
				{
				{ Examen et révision du Règlement financier et
				{ des Règles de gestion financière du PNUD
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A		{ Examen de la mise en oeuvre du nouveau
				{ cycle de programmation
				{
	Oral	I	1 journée	{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de
				{ coopération avec le Nigéria (97/25)
				{
	Officiel			{ Cadres de coopération de pays
5				UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
	Officiel	A	1/2 journée	{ Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1996-1997
	Officiel	I		{ Rappports de vérification des comptes
6	Oral			UNIFEM (97/18)
7			1/2 journée	MOBILISATION DES RESSOURCES
				DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
8				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I		{ Examen financier annuel, 1997
	Officiel	I		{ Situation de l'exécution financière des programmes de pays
	Officiel	I	1 journée	{ Arrangements multi-bilatéraux et fonds d'affectation spéciale (97/26)
	Officiel	I		{ Rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui pour l'exercice biennal 1998-1999 (97/26)
9				{ COOPÉRATION SUD-SUD
	Officiel	A		{ "Partenaires dans le domaine de la population et du développement" (96/9)
10	Officiel	A		{ PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
11				{ QUESTIONS DIVERSES :
			1/2 journée	{ Visites sur le terrain
	Oral	I		{ Rapport d'activité sur le Comité de coordination des questions sanitaires

Abréviations : A = Action; CRP = Document de séance; I = Information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

98/5. Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. Prend note des rapports au Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr. 1 et DP/FPA/1998/2 et Corr. 1) et des recommandations qu'ils contiennent et décide de les transmettre au Conseil, accompagnés des observations formulées par les délégations et des déclarations et des réponses faites par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population à la présente session;

2. Demande à l'Administrateur et au Directeur exécutif de faire figurer dans les futurs rapports au Conseil économique et social une analyse complète des problèmes rencontrés et des enseignements dégagés sur le terrain ainsi qu'une synthèse des grandes questions, qui permettra au Conseil de remplir sa fonction de coordination, et, à cette occasion, de présenter des données statistiques récapitulatives;

3. Invite l'Administrateur et le Directeur exécutif à engager des consultations avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement sur une liste récapitulative de questions qui jouent un rôle central dans l'amélioration de la coordination des activités opérationnelles, en vue de la présenter au Conseil économique et social pour qu'il l'examine à sa session de fond de 1998;

4. Invite également le Conseil économique et social à recommander, à sa session de fond de 1998, des mesures ayant pour but d'accroître l'utilité de ces rapports en tant que contribution à ses délibérations, comme le veut la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, notamment en déterminant si telle ou telle question, dans la forme actuelle, se prête bien à des recommandations communes des fonds et des programmes.

24 avril 1998

98/6. Services d'appui technique du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note du Rapport sur l'évaluation des postes de spécialiste des services d'appui technique au siège et au niveau régional (rapport d'évaluation que des consultants indépendants ont établi pour le compte du Fonds des Nations Unies pour la population en 1997) et du rapport du Directeur exécutif sur les services d'appui technique du FNUAP (DP/FPA/1997/16), qui lui ont été présentés à sa troisième session ordinaire de 1997, dans l'esprit de sa décision 97/27;

2. Autorise le maintien du financement des postes de spécialiste des services d'appui technique jusqu'au 31 décembre 1999, comme il est proposé dans le document DP/FPA/1997/16;

3. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de continuer activement à rechercher des solutions pragmatiques aux problèmes soulevés dans le rapport d'évaluation des consultants indépendants, en

concertation avec les institutions associées, en particulier en ce qui concerne la coordination, la responsabilité, la communication entre les trois niveaux du système et le travail de mobilisation des spécialistes des services d'appui technique dans les institutions associées;

4. Prie également le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 1999 un rapport d'activité succinct sur l'efficacité des améliorations qui auront été apportées au fonctionnement des services d'appui technique depuis la troisième session ordinaire de 1997;

5. Invite le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, à la lumière des recommandations découlant du processus CIPD+5 et en consultation avec les institutions associées, à élaborer des options futures permettant a) de fournir l'appui et les avis des spécialistes aux équipes de soutien aux pays et aux programmes de pays par le biais d'arrangements qui utilisent les meilleurs services d'experts techniques disponibles au sein du système des Nations Unies et auprès d'autres sources, et b) de renforcer la participation et la contribution des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour ce qui est de faire avancer et de promouvoir l'application du programme de la CIPD;

6. Prie le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population de lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, ces propositions dans un rapport qui comprendra une analyse des aspects financiers et budgétaires.

24 avril 1998

98/7. Stratégie de mobilisation des ressources pour
le Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2);

2. Invite le Directeur exécutif à actualiser le document de séance sur la mobilisation de ressources maintenant et dans l'avenir : la stratégie du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.2) et à lui faire rapport à sa session annuelle de 1998;

3. Prie le Directeur exécutif d'organiser des réunions intersessions officielles du Conseil en vue d'examiner différents mécanismes possibles de financement de l'activité du Fonds des Nations Unies pour la population et de lui rendre compte des progrès qui auront été réalisés lors de ces réunions intersessions pour qu'il puisse adopter, à sa troisième session ordinaire de 1998, une décision concernant une stratégie de financement viable qui permette au Fonds des Nations Unies pour la population de disposer de ressources sur une base prévisible, assurée et continue et de jouer un rôle central dans le

/...

suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

24 avril 1998

98/8. Approbation du recrutement de représentants de pays

Le Conseil d'administration

1. Rappelle la décision 97/26 du Conseil d'administration;
2. Prend note des observations du Directeur exécutif et des observations faites par les délégations sur cette question;
3. Autorise le Directeur exécutif du FNUAP à engager la procédure de recrutement de sept représentants de pays, ainsi qu'il est proposé dans la décision 97/26, en tenant compte des ressources disponibles;
4. Prie le Directeur exécutif de lui présenter par écrit, à sa session annuelle, une actualisation de la situation financière.

24 avril 1998

98/9. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 1998 il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.2), tels que modifiés oralement;

Approuvé le rapport sur la première session ordinaire de 1998 (DP/1998/12 et Corr.1);

Approuvé la partie du rapport de la deuxième session ordinaire (contenue dans les documents DP/1998/L.15 et DP/1998/L.16), concernant les rapports du Conseil économique et social (DP/1998/14 et Corr.1 et DP/FPA/1998/2 et Corr.1);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Session annuelle de 1998	8-19 juin 1998 (Genève)
Troisième session ordinaire de 1998	14-18 septembre 1998
Première session ordinaire de 1999	25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999	5-9 avril 1999
Session annuelle de 1998	14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999	13-17 septembre 1999

/...

Approuvé la liste des questions à examiner à sa session annuelle de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail joint en annexe;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP

POINT 2. RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Adopté la décision 98/5 du 24 avril 1998 sur les rapports au Conseil économique et social;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 3. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Pris note du rapport sur les prévisions financières triennales indiquant les engagements financiers pris au 31 décembre 1997 (DP/1998/CRP.6);

Approuvé les cadres de coopération de pays et les prolongations des programmes de pays ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour la Côte d'Ivoire (DP/CCF/IVC/1);

Premier cadre de coopération pour la Gambie (DP/CCF/GAM/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée (DP/CCF/GUI/1);

Premier cadre de coopération pour le Mali (DP/CCF/MLI/1);

Premier cadre de coopération pour le Rwanda (DP/CCF/RWA/1);

Premier cadre de coopération pour le Togo (DP/CCF/TOG/1);

Première prolongation du cinquième programme du Niger (DP/CP/NER/5/EXTENSION I);

II

Premier cadre de coopération pour Bahreïn (DP/CCF/BAH/1);

III

Premier cadre de coopération pour l'Albanie (DP/CCF/ALB/1);

IV

Premier cadre de coopération pour la Bolivie (DP/CCF/BOL/1);

Premier cadre de coopération pour les îles Turques et Caïques (DP/CCF/TCI/1);

/...

Deuxième prolongation du troisième programme d'Antigua-et-Barbuda (DP/CP/ANT/3/EXTENSION II);

Deuxième prolongation du cinquième programme d'Haïti (DP/CP/HAI/5/EXTENSION II);

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 4. FNUAP : PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé les programmes de pays ci-après :

I

Assistance au Gouvernement botswanais (DP/FPA/BWA/3);
Assistance au Gouvernement camerounais (DP/FPA/CMR/3);
Assistance au Gouvernement éthiopien (DP/FPA/ETH/4);
Assistance au Gouvernement gabonais (DP/FPA/GAB/3);
Assistance au Gouvernement de la Guinée-Bissau (DP/FPA/GNB/3);
Assistance au Gouvernement de la Guinée équatoriale (DP/FPA/GNQ/3);
Assistance au Gouvernement du Lesotho (DP/FPA/LSO/3);
Assistance au Gouvernement malien (DP/FPA/MLI/4);
Assistance au Gouvernement mauritanien (DP/FPA/MRT/4);
Assistance au Gouvernement mozambicain (DP/FPA/MOZ/5);
Assistance au Gouvernement nigérien (DP/FPA/NER/4);
Assistance au Gouvernement rwandais (DP/FPA/RWA/4);
Assistance au Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/STP/3);
Assistance au Gouvernement sud-africain (DP/FPA/ZAF/1);
Assistance au Gouvernement swazi (DP/FPA/SWZ/3);

II

Assistance au Gouvernement jordanien (DP/FPA/JOR/5);
Assistance au Gouvernement yéménite (DP/FPA/YEM/2);

III

Assistance au Gouvernement bangladais (DP/FPA/BGD/5);

Assistance au Gouvernement bhoutanais (DP/FPA/BTN/3);

Assistance au Gouvernement maldivien (DP/FPA/MDV/2);

Assistance au Gouvernement papouan-néo-guinéen (DP/FPA/PNG/2);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement de la République islamique d'Iran (DP/FPA/IRN/2/EXT1);

Assistance au Gouvernement de la République populaire démocratique du Corée (DP/FPA/PRK/3);

Assistance au Gouvernement thaïlandais (DP/FPA/THA/7);

IV

Assistance au Gouvernement bolivien (DP/FPA/BOL/2);

Assistance au Gouvernement brésilien (DP/FPA/BRA/2);

Assistance au Gouvernement colombien (DP/FPA/COL/3);

POINT 5. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport oral sur les critères et mécanismes de réajustement du budget en cas de contraction importante des recettes (97/26);

Adopté la décision 98/8 du 24 avril 1998 concernant l'approbation du recrutement de représentants de pays du FNUAP;

POINT 6. SERVICES D'APPUI TECHNIQUE

A adopté la décision 98/6 du 24 avril 1998 concernant les services d'appui techniques du FNUAP;

POINT 7. ACTIVITÉS DE FORMATION DU PERSONNEL

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation (97/29) des activités de formation du personnel du FNUAP;

POINT 8. MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/7 du 24 avril 1998 relative à une stratégie de mobilisation des ressources pour le Fonds des Nations Unies pour la population;

POINT 9. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport intérimaire sur la gestion du changement;

Confirmé la candidature du Botswana, du Groupe africain, pour le représenter au Comité de coordination UNICEF/OMS/FNUAP sur la santé;

Pris note de l'exposé du Président de la Commission du développement social.

24 avril 1998

Tableau 1

Session annuelle de 1998 (8-19 juin 1998)

(10 journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.3)	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents/plan de travail
	Officiel	A		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
				{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1998
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
2	Officiel	I	1 1/2 journée	{ RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1997
				{ Exposé du Directeur exécutif
				{ Priorités et exécution des programmes
				{ Mobilisation des ressources
				{ Programme mondial de moyens contraceptifs/Initiative mondiale relative aux besoins en matière de contraception
				{ Aperçu régional
				{ Annexe statistique
17	Oral/CRP	A		{ STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES DU FNUAP

/...

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
3	Officiel	A	1/2 journée	CAPACITÉS D'ABSORPTION ET UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES (96/27)
4	Officiel	A	1/2 journée	PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE PROGRAMME
5	Officiel	I	1/2 journée	RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION
6				{ STRATÉGIE D'INFORMATION ET DE { COMMUNICATION {
	Oral	I	1/2 journée	{ Application de la décision 97/13 {
7	Oral	I		{ RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ { DE COORDINATION DES QUESTIONS { SANITAIRES
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
8				{ RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR {
	Officiel	A		{ Exposé de l'Administrateur {
	Officiel	A		{ Principales réalisations du Programme, { y compris des fonds spéciaux {
	Officiel	I	2 journées	{ Assistance au peuple palestinien {
	Officiel	I		{ Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour { le développement de l'Afrique et Initiative { spéciale en faveur de l'Afrique {
	Officiel	I		{ Rapports du Corps commun d'inspection {
	Officiel	I		{ Annexe statistique {
	CRP	I		{ PNUD 2001 : Suite donnée au paragraphe 16 { de la décision 97/15 (Rapport intérimaire sur { les unités sous-régionales)
9	Officiel	I	1/2 journée	{ Suivi de la réforme de l'Organisation des { Nations Unies, notamment transfert au { Programme des Nations Unies pour le { développement des fonctions du { Coordonnateur des secours d'urgence qui ont { trait à l'atténuation des conséquences des { catastrophes naturelles, à la prévention des { catastrophes et à la planification préalable {
10	Officiel	I	1/2 journée	ÉVALUATION

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/ information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
11	Officiel	I/A	1/2 journée	VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
12	CRP		1/2 journée	{ MOBILISATION DES RESSOURCES { (y compris examen du processus des tables { rondes)
13	Officiel		1/2 journée	{ CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET { QUESTIONS CONNEXES { (y compris l'assistance au Myanmar)
14	Officiel	I	1/2 journée	{ POLITIQUE DE COMMUNICATION ET { D'INFORMATION { { Suivi du paragraphe 10 de la décision 97/17
15				BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS
	Officiel	A	1/2 journée	{ Rapport sur le Bureau des Nations Unies pour { les services d'appui aux projets (96/33) {
	Officiel			{ Rapport sur l'application des { recommandations du Comité des { commissaires aux comptes sur l'UNOPS { (97/23)
				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD/FNUAP
16	Oral	I	1/2 journée	Rapports sur le contrôle interne
18			1/2 journée	QUESTIONS DIVERSES :
*				Réunion d'information sur ONUSIDA

* Une manifestation spéciale sur le rapport de 1998 sur la population mondiale sera organisée par le FNUAP pendant une demi-journée.

Abréviations : A = action; CIPD = Conférence internationale sur la population et le développement; CRP = document de séance; I = information.

98/10. Fonds des Nations Unies pour la population :
Capacité d'absorption

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur la capacité d'absorption et l'utilisation des ressources financières dans les pays de programme (DP/FPA/1998/4);
2. Prend également note de l'importance de la coopération Sud-Sud pour le renforcement de la capacité d'absorption;
3. Prend note en outre de la nécessité de renforcer, selon qu'il convient, le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé;
4. Approuve les mesures déjà prises pour accroître la capacité d'absorption et améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme, notamment celles concernant la formation, la publication du nouveau Manuel des politiques et des procédures du FNUAP et l'application de ses dispositions;
5. Fait siennes les recommandations formulées dans le document DP/FPA/1998/4 en vue de développer encore la capacité d'absorption et d'améliorer l'utilisation des ressources dans les pays de programme;
6. Prie instamment le Directeur exécutif de prendre les mesures nécessaires à l'application des recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4, compte tenu des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;
7. Prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur la suite donnée aux recommandations figurant dans le document DP/FPA/1998/4 à sa troisième session ordinaire en l'an 2000.

12 juin 1998

98/11. Plan de travail pour 1999-2002 et demande de pouvoir
d'approbation des dépenses au titre des programmes

Le Conseil d'administration

1. Prend note des propositions du Directeur exécutif concernant les ressources du programme exposées dans le document DP/FPA/1998/5 telles qu'elles ont été révisées par le Directeur exécutif adjoint à la session annuelle de 1998;
2. Approuve la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes pour 1999 au niveau des nouvelles ressources programmables prévues pour 1999, soit 263 millions de dollars, et prie le Directeur exécutif de faire rapport au Conseil d'administration sur toute augmentation ou déficit important dans les estimations de recettes pour l'année 1999;

/...

3. Prend note des estimations ci-après concernant les nouvelles ressources ordinaires programmables destinées à la planification des programmes pour la période 2000-2002 : 283 millions de dollars pour 2000; 303 millions de dollars pour 2001 et 325 millions de dollars pour 2002;

4. Prie le Directeur exécutif de prendre des mesures pour élaborer un plan de travail mieux ciblé, plus analytique et axé sur les résultats;

5. Invite le Directeur exécutif lorsqu'il formulera le plan de travail 2001-2003 à augmenter le pourcentage des ressources programmables.

12 juin 1998

98/12. Fonds des Nations Unies pour la population : Évaluation

Le Conseil d'administration

1. Accueille avec satisfaction le rapport du Directeur exécutif sur les activités d'évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population (DP/FPA/1998/6) et se félicite des progrès accomplis par le Fonds dans la révision de ses directives en matière de suivi et d'évaluation, qui mettent l'accent sur l'efficacité des apports;

2. Encourage le Fonds à poursuivre les efforts qu'il fait pour rehausser le contenu analytique du rapport périodique sur les activités d'évaluation, notamment en ce qui concerne les résultats, les progrès et les enseignements tirés de l'expérience;

3. Prie le Directeur exécutif de rechercher activement les possibilités d'entreprendre des évaluations conjointes, selon qu'il conviendra, avec les organisations associées et les gouvernements;

4. Demande aussi que des efforts soient consentis pour accroître encore le nombre d'évaluations externes et que le Directeur continue à lui rendre compte dans le rapport périodique sur les activités d'évaluation, des progrès enregistrés dans la réalisation de cet objectif;

5. Prie le Directeur exécutif d'inclure dans le rapport périodique, en l'an 2000, une annexe présentant un bilan et une analyse des évaluations de tous les programmes de pays achevés au cours de l'exercice biennal précédent conformément au plan de travail du Fonds.

12 juin 1998

98/13. Programme des Volontaires des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. Prend note de la variété des tâches et des rôles des Volontaires des Nations Unies, de la croissance du programme dans son ensemble, et en particulier de sa réussite en ce qui concerne le nombre sans précédent de Volontaires en service;

/...

2. Prend note également des messages importants de la quatrième Réunion intergouvernementale, reflétés dans la Déclaration de Bonn;

3. Félicite le programme des Volontaires des Nations Unies des efforts qu'il continue de faire dans le cadre du lancement et de la mise en oeuvre de la Stratégie 2000 pour assurer la pertinence de son action;

4. Prend note des problèmes recensés par le Bureau de l'audit et prend acte de l'action que mène le programme des Volontaires des Nations Unies pour tenir compte des observations du Bureau;

5. Se félicite de la décision de proclamer 2001 Année internationale des Volontaires;

6. Approuve les propositions tendant à ce que l'excédent exceptionnel du Fonds, d'un montant total de 1,8 million de dollars, soit affecté à la mise en oeuvre des recommandations de l'étude de gestion;

7. Prie le programme des Volontaires des Nations Unies de lui faire rapport sur la gestion de la réserve destinée à financer les évacuations sanitaires ou de sécurité, à la troisième session ordinaire de 1998, dans le cadre de l'examen annuel de la situation financière;

8. Décide qu'il convient de financer sur le Fonds bénévole spécial les évaluations stratégiques, thématiques et intersectorielles ainsi que de contribuer aux activités de suivi des Volontaires et aux projets exécutés par le programme des Volontaires des Nations Unies.

19 juin 1998

98/14. Assistance au Myanmar

Le Conseil d'administration

1. Note que la poursuite du financement d'activités dans les secteurs définis précédemment dans sa décision 93/21, confirmée par sa décision 96/1, est estimée à 50 millions de dollars pour la période allant du deuxième semestre de 1999 à la fin de 2001;

2. Autorise l'Administrateur à approuver, au cas par cas, les prolongations de la phase complémentaire de l'Initiative pour le développement humain jusqu'à concurrence de 36,9 millions de dollars prélevés sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) de l'actuelle période de planification des ressources, et un montant de 13,1 millions de dollars au maximum à prélever sur les ressources du MCARB de la prochaine période de planification des ressources, dans la mesure où elles seront disponibles;

3. Autorise en outre l'Administrateur, en consultation avec les autres fonds et programmes compétents des Nations Unies, à mobiliser des ressources autres que les ressources de base pour un programme d'assistance à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'État du Rakhine septentrional, au moyen des mécanismes et modalités appropriés;

/...

4. Prie l'Administrateur de continuer à lui présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis et problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des activités au titre de l'Initiative de développement humain.

19 juin 1998

98/15. Politique du PNUD en matière de communication et d'information

Le Conseil d'administration

1. Prend note du document DP/1998/23, dans lequel l'Administrateur donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie de communication et d'information du PNUD;

2. Se félicite des progrès accomplis depuis 1995 afin de mieux faire connaître le PNUD et le système des Nations Unies auprès de plusieurs groupes cibles;

3. Encourage l'Administrateur à faire une large place aux résultats obtenus dans la politique de communication du PNUD et à mettre en évidence le lien qui existe entre la communication et la mobilisation des ressources;

4. Appuie les efforts déployés par l'Administrateur pour mettre en relief le rôle du PNUD afin que la population soit mieux informée du domaine d'action et de l'efficacité du Programme ainsi que de sa contribution aux objectifs du développement humain durable, sans perdre de vue que les stratégies de communication doivent être adaptées aux différents publics auxquels elles s'adressent;

5. Invite l'Administrateur à lui exposer brièvement, à sa première session ordinaire de 1999 et dans le cadre de la stratégie de communication et de mobilisation du PNUD, les grands thèmes qui correspondent aux besoins en matière de communication compte tenu de la décision 97/17 et des observations faites par les délégations à la session annuelle de 1998;

6. Demande à l'Administrateur de lui présenter, à sa session annuelle de 1999, un plan d'action concernant les grands thèmes recensés à la première session ordinaire de 1999, y compris leurs incidences budgétaires.

19 juin 1998

98/16. Activités du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/1998/24 et DP/1998/24/Add.2*), constatant que le Bureau continue de bien fonctionner en assurant lui-même son financement;

2. Prie le Comité de coordination de la gestion de conseiller le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de l'aider à trouver les solutions qui conviennent pour remédier aux lenteurs et aux difficultés inattendues mentionnées dans le rapport DP/1998/24;

3. Approuve la création d'un poste d'informaticien en chef, de classe D-1, à inscrire au tableau des effectifs à partir du 1er juillet 1998.

12 juin 1998

98/17. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil
d'administration à sa session annuelle de 1998
(Genève, 8-19 juin 1998)

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 1998, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 1998 (DP/1998/L.3; DP/1998/L.3* (espagnol seulement) et DP/1998/L.3/Corr.1) tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1998 et de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Troisième session ordinaire de 1998 : 14-18 septembre 1998
Première session ordinaire de 1999 : 25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999 : 5-9 avril 1999

Session annuelle de 1999 : 14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 : 13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa troisième session ordinaire de 1998, telle qu'elle figure dans le plan de travail annexé;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 2. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF POUR 1997

Pris note du rapport du Directeur exécutif pour 1997 sur les priorités des programmes, l'efficacité des programmes, les principales données statistiques et l'aperçu des programmes régionaux [DP/FPA/1998/3 (Part I), (Part I/Add.1), (Part II) et (Part III)];

Demandé au Directeur exécutif de lui présenter à sa troisième session ordinaire de 1998 un document de séance sur les approches sectorielles;

POINT 3. CAPACITÉ D'ABSORPTION ET UTILISATION
DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Adopté la décision 98/10 du 12 juin 1998 sur la capacité d'absorption;

POINT 4. PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE POUVOIR D'APPROBATION
DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES

Adopté la décision 98/11 du 12 juin 1998 sur le plan de travail du FNUAP pour 1999-2002 et la demande de pouvoir d'approbation des dépenses au titre des programmes;

Pris note du rapport sur les ressources allouées aux programmes et projets de pays au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population approuvées par le Conseil d'administration (DP/FPA/1998/8);

POINT 5. RAPPORT PÉRIODIQUE SUR L'ÉVALUATION

Adopté la décision 98/12 du 12 juin 1998 sur les activités d'évaluation du FNUAP;

POINT 6. STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Pris note du rapport oral sur la stratégie d'information et de communication du FNUAP;

POINT 7. STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du document de séance contenant une actualisation de la situation financière du FNUAP (DP/FPA/1998/CRP.3), et des observations faites à son sujet;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 8. RAPPORT ANNUEL DE L'ADMINISTRATEUR

Pris note du rapport de l'Administrateur pour 1997, y compris l'introduction au rapport, les principales réalisations du programme, les programmes mondiaux et interrégionaux, les autres fonds et programmes, le Programme d'assistance au peuple palestinien, l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, le rapport du Corps commun d'inspection et

/...

l'annexe statistique (DP/1998/17/Add.1 à 7 et DP/1998/17/Add.1 (Part III)/Corr.1), accompagnés des observations faites à leur sujet;

Pris note du rapport sur le suivi de la décision 97/16 sur la gestion du changement, y compris le rapport intérimaire sur les unités de ressources sous-régionales (DP/1998/CRP.8);

Pris note du plan stratégique du PNUD pour 1998 (DP/1998/CRP.9);

POINT 9. SUIVI DE LA RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Pris note du rapport oral sur le rôle du PNUD dans le suivi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

Pris note du rapport du Coordonnateur de secours d'urgence : transfert des responsabilités au Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/18);

POINT 10. ÉVALUATION

Pris note du rapport sur les activités d'évaluation du PNUD (DP/1998/19);

POINT 11. VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES

Adopté la décision 98/13 du 19 juin 1998 sur le programme des Volontaires des Nations Unies;

POINT 12. MOBILISATION DES RESSOURCES

Pris note du rapport oral du Président sur les travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD;

POINT 13. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 98/14 du 19 juin 1998 sur l'assistance au Myanmar;

Pris note du rapport intitulé : Premier cadre de coopération de pays pour le Bélarus : mise en oeuvre de la composante droits de l'homme (DP/1998/22);

POINT 14. PROGRAMME DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Adopté la décision 98/15 du 19 juin 1998 sur la politique du PNUD en matière de communication et d'information;

POINT 15. BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES
D'APPUI AUX PROJETS

Adopté la décision 98/16 sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets;

Pris note du rapport sur le suivi des recommandations concernant le rapport du Comité des commissaires aux comptes (DP/1998/25);

POINT 16. CONTRÔLE INTERNE

Pris note des rapports sur les opérations de vérification et de contrôle internes du Programme des Nations Unies pour le développement, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du Fonds des Nations Unies pour la population, contenus dans les documents DP/1998/26, DP/1998/24/Add.1 et DP/FPA/1998/7, et demandé au Fonds des Nations Unies pour la population de prendre les mesures appropriées pour assurer l'application des recommandations contenues dans son rapport et de faire rapport chaque année sur les progrès accomplis;

POINT 17. QUESTIONS DIVERSES

Pris note du rapport oral sur les activités du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) en 1997;

Pris note du rapport oral sur les initiatives de l'Organisation mondiale du commerce en faveur des pays les moins avancés;

Pris note du rapport sur le processus des tables rondes (DP/1998/CRP.2);

Pris note du rapport oral sur le programme du PNUD à Montserrat.

19 juin 1998

ANNEXE

Troisième session ordinaire de 1998 (14-18 septembre 1998)

(5 journées de travail*)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1998/L.4)	A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents
	Officiel	A		{ Rapport sur la deuxième session ordinaire de 1998
	Officiel	A		{ Rapport de la session annuelle de 1998
	Officiel	I		{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 1998
	CRP	I		{ Aperçu du plan de travail du Conseil d'administration pour 1999
				{ DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
2	Oral	I	1 journée	{ PNUD 2001 : Rapport intérimaire
3				{ QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I/A		{ Examen annuel de la situation financière (dont un rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 1998-1999)
	Officiel	I		{ Gestion des risques
	Officiel	I		{ Activités du Bureau des services d'achats interorganisations (y compris les achats dans les pays en développement)
	Officiel	I		{ Contrats de sous-traitance octroyés et principaux équipements commandés
	Officiel	I		{ Examen et révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD
	Officiel	I		{ Dépenses du système des Nations Unies au titre de la coopération technique en 1997
4				CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
	Officiel	A		{ Examen des nouveaux arrangements en matière de programmation
			1 journée	{
	Oral	I		{ Rapport sur l'exécution du premier cadre de coopération avec le Nigéria (97/25)

No du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
5	Officiel	A	1/2 journée	UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (y compris la gestion des risques, les réserves et les excédents de recettes)
6	Oral	I		UNIFEM (97/18)
7	CRP	A	1/2 journée	MOBILISATION DES RESSOURCES { Rapport du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la stratégie de financement du PNUD DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP
8	Oral	A	1/2 journée	MOBILISATION DES RESSOURCES
9	Officiel	I		QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES { Examen financier annuel, 1997
	Officiel	A		{ Révision du Règlement financier
	Officiel	I		{ Arrangements multi-bilatéraux et fonds d'affectation spéciale (97/26)
10	Officiel	A	1/2 journée	{ COOPÉRATION SUD-SUD { Partenaires dans le domaine de la population et du développement (96/9)
11	Officiel	A		{ PROGRAMME DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES
12	Officiel	I		{ COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES { Rapport sur les travaux de la première réunion du Comité de coordination des questions sanitaires
13	CRP	I		{ APPROCHES SECTORIELLES
14	CRP	I		{ QUESTIONS DIVERSES, dont : { — Visites sur le terrain

Abréviations : A = Action; CRP = Document de séance; I = Information; UNOPS = Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

98/18. PNUD : Version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD

Le Conseil d'administration

1. Prend note du plan proposé à l'annexe I du document DP/1998/32 pour la nouvelle version du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

2. Approuve les modifications proposées à l'annexe II (sect. A, B et C) du document DP/1998/32 à la version actuelle du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD (UNDP/FIN REG & RULES/Rev.1 et Rev.2).

22 septembre 1998

98/19. Nouveaux arrangements en matière de programmation

Le Conseil d'administration

1. Prend note de l'examen des nouveaux arrangements en matière de programmation contenu dans le document DP/1998/34, des améliorations apportées au processus de programmation et des nouveaux efforts de rationalisation prévus, ainsi que des ajustements apportés aux niveaux de programmation autorisés, conformément au paragraphe 25 de la décision 95/23, tels qu'ils sont décrits aux paragraphes 28 à 31 du document DP/1998/34;

2. Note que la stratégie de financement du PNUD issue des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et adoptée dans la décision 98/23 aura des incidences sur les paramètres financiers des arrangements en matière de programmation;

3. Décide d'appliquer les divers paramètres de planification financière prévus dans la décision 95/23 pour les années 2000-2001, y compris les dispositions du paragraphe 25, et prie l'Administrateur de planifier et d'exécuter les programmes sur cette base;

4. Approuve la proposition tendant à maintenir la répartition en pourcentage des affectations de ressources au titre des programmes indiquée dans la décision 95/23, compte tenu des modifications ci-après, qui sont décrites aux paragraphes 76 à 83 du document DP/1998/34 :

a) À partir de 2001, toutes les ressources correspondant à l'affectation distincte prévue dans la catégorie 1.6 au titre des services de mise en oeuvre seront ajoutées à celles qui correspondent aux affectations afférentes aux MCARB-1 et 2 prévues dans les catégories 1.1.1 et 1.1.2, les modalités de remboursement du coût des services d'appui administratif et opérationnel continuant à faire l'objet d'un arrangement négocié avec les organismes des Nations Unies qui remplissent les conditions requises, et à servir de mécanisme de comptabilisation des dépenses;

b) À partir de 2001, les affectations distinctes au titre de l'appui à l'élaboration des politiques et des programmes et de l'appui aux services

/...

techniques, prévues respectivement dans les catégories 2.2 et 2.3, seront fondues en une seule affectation, qui entrera dans la catégorie 2.2 et sera ajustée conformément aux dispositions du paragraphe 80 du document DP/1998/34;

5. Réaffirme que la méthode de répartition des ressources décrite aux paragraphes 21 à 26 de la décision 95/23 sert de base au calcul des affectations au titre des MACRB-1 pour les divers pays, ainsi que pour les allocations globales au titre des MACRB, sous réserve des modifications ci-après à partir de 2001 :

a) Les paramètres de planification financière et de programmation énoncés aux paragraphes 3 et 4 de la présente décision;

b) L'inclusion des "ressources diverses" dont il est question dans la note 11 relative au paragraphe 88 du document DP/1998/34;

6. Réaffirme les principes du statut de contribuant net et du retrait progressif et prend note avec satisfaction du rôle important que les pays contribuants nets jouent dans le cadre du programme;

7. Prie l'Administrateur d'étudier les moyens d'accroître la souplesse avec laquelle sont allouées les ressources au titre des MACRB-2 et de lui faire part de ses conclusions à sa première session ordinaire de 1999;

8. Prie l'Administrateur de lui indiquer à sa première session ordinaire de 1999 les incidences que l'évaluation de la phase pilote du Cadre d'assistance des Nations Unies pour le développement pourrait avoir sur les arrangements en matière de programmation;

9. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse détaillée des incidences des divers scénarios exposés aux paragraphes 91 à 97 du document DP/1998/34, notamment les incidences : a) sur le montant intégral des dépenses qu'entraîne, tant pour les gouvernements que pour le PNUD, le maintien de bureaux dans les pays contribuants nets, y compris l'appui fourni par le siège et b) sur le système des coordonnateurs résidents et au titre des services supplémentaires liés à la représentation du système des Nations Unies par les bureaux du PNUD dans les pays contribuants nets;

10. Prie l'Administrateur de lui présenter à la première session ordinaire de 1999 une analyse de la proposition formulée au paragraphe 96 du document DP/1998/34 tendant à retirer les pays contribuants nets du modèle de calcul des MCARB et de les traiter et les gérer comme un groupe complètement séparé de pays bénéficiaires.

23 septembre 1998

98/20. UNOPS : Budget de l'exercice 1998-1999

Le Conseil d'administration

1. Prend note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/35);

/...

2. Approuve le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 1998-1999, pour un montant de 100 955 000 dollars;

3. Approuve la proposition tendant à imputer à la réserve opérationnelle du Bureau des Nations Unies pour l'appui aux projets tout excédent de dépenses par rapport aux recettes résultant d'activités extraordinaires pendant l'exercice biennal 1998-1999;

4. Approuve le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 1998-1999, ainsi que le transfert de deux postes de New York au bureau de Rome et la création du poste de chef du bureau d'Abidjan à la classe D-1;

5. Prend note de l'inscription au tableau d'effectifs du poste temporaire de directeur résident d'un projet spécifique au niveau L-6 pour l'exercice biennal 1998-1999.

21 septembre 1998

98/21. FNUAP : Révision du Règlement financier

Le Conseil d'administration

Approuve les révisions au Règlement financier du Fonds des Nations Unies pour la population figurant aux paragraphes 3, 4 et 5 du document DP/FPA/1998/10, compte tenu des amendements ci-après aux articles 4.14 g) et 5.4 :

a) Article 4.14 g) : Tous montants qu'il a été décidé d'imputer en recettes au budget d'appui biennal, y compris, entre autres, les recettes provenant du remboursement des dépenses d'appui du FNUAP et les recettes nettes afférentes aux services d'achat fournis à des tiers;

b) Article 5.4 : Sont considérés comme des fonds d'affectation spéciale les fonds reçus par le FNUAP en vertu de l'article 14.6 pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Les recettes afférentes aux services d'achats fournis à des tiers servent à financer le coût direct desdits services. À la fin de l'exercice biennal, tout excédent de recettes est crédité au budget d'appui biennal.

16 septembre 1998

98/22. Arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. Prend note avec satisfaction du rapport relatif aux arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux établi comme suite à la décision 97/26 (DP/FPA/1998/11);

/...

2. Réaffirme le principe de l'additionnalité et de la complémentarité du financement multibilatéral, étant entendu que celui-ci ne doit pas substituer aux ressources générales du Fonds;

3. Approuve le principe du recouvrement intégral des coûts afférents à l'assistance multibilatérale, liés aux services de gestion et d'appui et à l'appui administratif et opérationnel;

4. Approuve également le taux de 5 % fixé pour la facturation des services de gestion et d'appui pour toutes les activités multilatérales, ainsi qu'il est indiqué dans le document DP/FPA/1998/11;

5. Accepte, à titre intérimaire, l'augmentation proposée du taux de facturation des services d'appui administratif et opérationnel fournis par le FNUAP, qui doit être porté de 5 % à 7,5 %;

6. Prie le Directeur exécutif d'élaborer une méthode permettant d'identifier la totalité des coûts afférents au financement multilatéral et de les recouvrer intégralement;

7. Prie également le Directeur exécutif de diffuser les dépenses d'appui administratif et opérationnel, comme le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires l'a recommandé dans son rapport publié sous la cote DP/1998/37-DP/FPA/1998/14, et de lui faire rapport à ce sujet pour qu'il puisse adopter une décision finale sur la question à sa troisième session ordinaire de 1999;

8. Décide que les nouveaux arrangements relatifs au recouvrement des dépenses prendront effet au 1er janvier 1999 et s'appliqueront aux nouveaux accords conclus à compter de cette date.

22 septembre 1998

98/23. Stratégie de financement du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiaires de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

2. Prend note avec satisfaction du rôle que joue le PNUD en appuyant les activités des Nations Unies pour le développement, notamment en renforçant l'action des Nations Unies au niveau des pays;

3. Note avec satisfaction que le PNUD s'est engagé à travailler en partenariat avec l'ensemble des organismes des Nations Unies, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour aider les pays

/...

bénéficiaires de programmes à exécuter leurs plans nationaux de développement et à réaliser leurs objectifs prioritaires en matière de développement humain durable, conformément aux politiques qu'il a définies;

4. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement, fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, pour renforcer l'appui apporté par le PNUD aux pays bénéficiant de programmes, en particulier les pays les moins avancés en vue de répondre à leurs besoins croissants en matière de développement;

5. Reconnaît l'importance d'un programme bien centré, efficace et visible pour la mobilisation des ressources, réaffirme ses décisions 98/1 et 94/14 et appuie les efforts en cours pour accroître l'impact des activités de promotion du PNUD et définir plus clairement son profil institutionnel en renforçant sa stratégie en matière de communication et d'information, l'accent étant mis en particulier sur des stratégies rentables et efficaces et des messages bien ciblés;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Programme des Nations Unies pour le développement et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de ses travaux;

7. Reconnaît l'importance des ressources autres que les ressources de base, y compris la participation aux coûts, les fonds d'affectation spéciale et les sources non traditionnelles de financement, en tant que mécanisme permettant de renforcer la capacité du PNUD et de compléter les moyens dont il dispose et, dans ce contexte, rappelle sa décision 98/2;

8. Déplore la diminution des ressources de base et réaffirme qu'il faut inverser cette tendance et créer un mécanisme qui permette de placer cette source de financement du Programme sur une base prévisible et continue;

9. Reconnaît qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du PNUD et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

10. Adopte un objectif annuel de financement de 1,1 milliard de dollars;

11. Souligne dans ce contexte qu'il est urgent de mobiliser chaque année un volume accru de ressources de base jusqu'à ce que cet objectif soit atteint;

12. Décide, à cet égard, que le PNUD doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du PNUD, tels que définis par le Conseil d'administration;

- ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
 - iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;
- b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :
- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du PNUD ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
 - ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
 - iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base et des contributions du gouvernement aux dépenses locales des bureaux extérieurs ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

13. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du PNUD et les États membres du Programme, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 12 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions, en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 12 de la présente décision;

14. Prie l'Administrateur, sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa première session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

98/24. Stratégie de financement du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. Réaffirme que les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement sont notamment l'universalité, la neutralité, le multilatéralisme, le caractère volontaire et gracieux de l'assistance, le plein respect des priorités des pays bénéficiant de programmes et la capacité de répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement;

/...

2. Note avec satisfaction l'efficacité du rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour la population, s'agissant de promouvoir et d'exécuter des programmes et des activités correspondant pleinement à son mandat et au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et souligne qu'il importe que des ressources accrues soient versées au Fonds de manière prévisible et ponctuelle pour qu'il soit mieux en mesure de contribuer à l'exécution du Programme d'action de la CIPD;

3. Souligne la nécessité d'une stratégie de financement fondée sur la notion de maîtrise collective, de partenariat et d'intérêts partagés avec des responsabilités différenciées, qui soit axée sur les programmes et encourage un partenariat avec les pays bénéficiant de programmes et les pays donateurs, les institutions de crédit, le secteur privé et les fondations;

4. Souligne également que l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD offre une importante occasion de donner une nouvelle impulsion à l'engagement de la communauté internationale en faveur du Programme d'action, et notamment de mobiliser un appui financier, sur la base d'une analyse des progrès réalisés, des enseignements tirés de l'expérience et des obstacles rencontrés, et rappelle les objectifs en matière de ressources prévus dans le Programme d'action de la CIPD;

5. Considère que le mandat et les priorités des programmes du FNUAP sont clairs et bien ciblés, de même que son système d'allocation des ressources qui est fondé sur le degré de réalisation des objectifs de la CIPD dans chaque pays et privilégie les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays africains;

6. Réaffirme que les ressources de base sont le fondement du Fonds des Nations Unies pour la population et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral de l'assistance apportée par le Fonds;

7. Reconnaît l'importance d'un programme efficace et visible pour la mobilisation des ressources et, tout en étant conscient des efforts louables que le FNUAP a déployés jusqu'ici dans ce domaine, l'engage à continuer à élargir ses activités de promotion et à mieux définir son profil institutionnel aux niveaux national et international afin de mieux illustrer l'importance de ses travaux et l'impact et l'efficacité de ses programmes;

8. Reconnaît également l'importance pour le FNUAP des ressources autres que les ressources de base et des efforts menés par des acteurs non gouvernementaux pour mobiliser des ressources;

9. Adopte pour les ressources du FNUAP un objectif d'un montant total de 400 millions de dollars pour 1999 en vue de l'exécution de ses programmes; prie le Directeur exécutif, avec l'appui de tous les membres du Fonds, de ne ménager aucun effort pour atteindre cet objectif en mobilisant des ressources auprès de toutes les sources, y compris les pays donateurs et les pays bénéficiant de programmes, les fondations et le secteur privé, et décide de revoir cet objectif en septembre 1999 en vue de fixer des objectifs pour les années suivantes;

10. Reconnaît qu'une dépendance excessive vis-à-vis d'un nombre limité de donateurs présente des risques pour la viabilité financière à long terme du FNUAP et engage tous les donateurs et pays bénéficiant de programmes qui sont en mesure de le faire à accroître leurs contributions au titre des ressources de base;

11. Décide, à cet égard, que le FNUAP doit :

a) Élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats, dans le but d'accroître le montant des ressources de base, en tenant compte des principes ci-après :

- i) Le cadre respectera l'ordre des priorités et le mandat du FNUAP, tels que définis par le Conseil d'administration;
- ii) Le cadre n'introduira aucune conditionnalité et n'entraînera aucune modification des priorités ou du système actuel d'allocation des ressources;
- iii) Les ressources de base supplémentaires mobilisées au titre du cadre de financement pluriannuel seront allouées conformément aux directives définies par le Conseil d'administration en matière de programmation, et la priorité devra être donnée aux programmes;

b) Décider qu'à compter de 1999, c'est à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration que tous les pays membres devront :

- i) Annoncer leurs contributions volontaires au titre des ressources de base du FNUAP ainsi qu'il est indiqué ci-après : engagement ferme pour l'année en cours; dans le cas des pays qui sont en mesure de le faire, annonce de contribution ferme ou montant indicatif pour l'année suivante et annonce de contribution ferme ou indication préliminaire pour la troisième année;
- ii) Annoncer le calendrier des paiements pour l'année en cours; les versements rapides seront encouragés;
- iii) Indiquer le montant effectif de leurs contributions au titre des ressources de base ainsi que le calendrier des paiements pour l'année précédente;

12. Décide de mettre en train, entre le secrétariat du FNUAP et les États membres du Fonds, un processus de consultation transparent, ouvert à tous et faisant pleinement appel à la participation en vue de l'élaboration d'un cadre de financement pluriannuel fondé sur les principes exposés au paragraphe 11 de la présente décision et sur les modalités prévues pour l'annonce de contributions en vue de tenir la première de ces réunions ainsi qu'il est indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 11 de la présente décision;

13. Prie le Directeur exécutif sur la base de ces consultations, de lui présenter, pour qu'il puisse l'examiner à sa deuxième session ordinaire de 1999, un rapport sur le cadre de financement pluriannuel.

23 septembre 1998

98/25. Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 1998 (14 au 16 et 21 et 22 septembre 1998)

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa troisième session ordinaire de 1998, il a :

POINT 1. QUESTIONS D'ORGANISATION

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa troisième session ordinaire de 1998 (DP/1998/L.4 et Corr.1), tels qu'ils ont été modifiés oralement;

Approuvé les rapports de la deuxième session ordinaire de 1998 et de la session annuelle de 1998 (DP/1998/15 et DP/1998/27);

Pris note du plan de travail annuel proposé pour 1999 pour le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/1998/CRP.10);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses prochaines sessions de 1999, sous réserve de l'approbation du Comité des conférences :

Première session ordinaire de 1999 :	25-29 janvier 1999
Deuxième session ordinaire de 1999 :	5-9 avril 1999
Session annuelle de 1999 :	14-25 juin 1999 (New York)
Troisième session ordinaire de 1999 :	13-17 septembre 1999

Approuvé la liste des questions à examiner à sa première session ordinaire de 1999, telle qu'elle figure dans l'annexe à la présente décision;

DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD

POINT 2. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LE PNUD 2001

Décidé de reporter à la première session ordinaire de 1999 l'examen du rapport intérimaire sur le PNUD 2001;

POINT 3. QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport sur l'examen annuel de la situation financière, 1997 (comprenant un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 1998-1999) (DP/1998/29 et DP/1998/29/Add.1);

Pris note du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations (DP/1998/30);

/...

Pris note du rapport statistique annuel de 1997 (DP/1998/31);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des Règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (DP/1998/37);

Adopté la décision 98/18 du 22 septembre 1998 sur la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD;

Pris note du rapport sur les dépenses de coopération technique du système des Nations Unies, 1997 (DP/1998/33 et DP/1998/33/Add.1);

POINT 4. CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Adopté la décision 98/19 du 23 septembre 1998 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation;

Approuvé les cadres de coopération ci-après :

I

Premier cadre de coopération pour le Burundi (DP/CCF/BDI/1);

Premier cadre de coopération pour la Guinée équatoriale (DP/CCF/EQG/1);

II

Premier cadre de coopération pour le Costa Rica (DP/CCF/COS/1);

Premier cadre de coopération pour le Paraguay (DP/CCF/PAR/1);

Approuvé la prolongation des cadres de coopération et des programmes de pays ci-après :

I

Prolongation du premier cadre de coopération pour le Bangladesh (DP/CCF/BGD/1/EXTENSION I);

II

Deuxième prolongation du troisième programme pour les îles Caïmanes (DP/CCF/CAY/31/EXTENSION II);

Prolongation du cinquième programme pour l'Équateur (DP/CP/ECU/5/EXTENSION I);

Pris note du rapport oral sur la mise en oeuvre du premier cadre de coopération pour le Nigéria;

Pris note du rapport oral sur l'assistance à la République démocratique du Congo;

POINT 5. UNOPS : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Adopté la décision 98/20 du 21 septembre 1998 sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1998-1999;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires révisées de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/36);

POINT 6. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Pris note du rapport oral sur le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme;

POINT 7. MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/23 du 23 septembre 1998 sur la stratégie de financement du PNUD;

DÉBAT CONSACRÉ AU FNUAP

POINT 8. FNUAP : MOBILISATION DES RESSOURCES

Adopté la décision 98/24 du 23 septembre 1998 sur la stratégie du financement du FNUAP;

POINT 9. FNUAP : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Pris note du rapport sur l'examen financier annuel du FNUAP, 1997 (DP/PFA/1998/9);

Adopté la décision 98/21 du 16 septembre 1998 concernant la révision du Règlement financier du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier du FNUAP et l'examen des arrangements régissant les fonds d'affectation spéciale multilatéraux du FNUAP (DP/FPA/1998/14);

Adopté la décision 98/22 du 22 septembre 1998 sur les arrangements régissant les Fonds d'affectation spéciale multilatéraux du FNUAP;

Pris note du rapport intérimaire sur l'exécution du budget d'appui biennal de l'exercice 1998-1999 du FNUAP (DP/FPA/1998/12);

POINT 10. COOPÉRATION SUD-SUD

Pris note du rapport intérimaire sur l'appui du FNUAP aux Partenaires dans le domaine de la population et du développement (DP/FPA/1998/13) et approuvé la poursuite des relations de travail entre le FNUAP et les Partenaires dans le domaine de la population et du développement, telles qu'elles sont exposées dans le rapport;

POINT 11. PROGRAMMES DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

Approuvé la prolongation des programmes de pays suivants :

Prolongation de l'assistance au Gouvernement pakistanais
(DP/FPA/PAK/5/EXT 1);

Prolongation de l'assistance au Gouvernement philippin (DP/FPA/PH/4/EXT 1);

Prolongation de l'assistance aux Gouvernements kazakh, azerbaïdjanais, tadjik, turkmène, ouzbek et kirghize (DP/FPA/KATTUK/1/EXT 1);

Pris note du rapport oral sur l'Initiative mondiale du FNUAP relative aux besoins en matière de contraception et de gestion logistique dans les pays en développement, y compris l'initiative du secteur privé;

POINT 12. COMITÉ DE COORDINATION DES QUESTIONS SANITAIRES

Pris note du rapport sur les travaux de la première réunion du Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires (DP/FPA/1998/CRP.4) et des observations à ce sujet, et approuvé le mandat du Comité, tel qu'il figure dans le rapport;

POINT 13. APPROCHES SECTORIELLES

Décidé de reporter à sa deuxième session ordinaire de 1999 l'examen du rapport sur le FNUAP et les approches sectorielles (DP/FPA/1998/CRP.5):

POINT 14. QUESTIONS DIVERSES

Décidé de reporter à sa première session ordinaire de 1999 l'examen des rapports sur les missions de visite au Bangladesh, en Tunisie et au Liban, et en Afrique du Sud (DP/1998/CRP.13, DP/1998/CRP.14 et DP/1998/CRP.15).

23 septembre 1998

Annexe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP
 PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR 1999

Première session ordinaire de 1999 (25-29 janvier 1999)

(Cinq journées de travail)

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
1				QUESTIONS D'ORGANISATION
	Officiel (DP/1999/L.1)	A		{ Élection du Bureau pour 1999 {
		A		{ Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents {
	Officiel	A		{ Rapport sur la troisième session ordinaire de 1998 {
	Officiel	I	1/2 journée	{ Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 1998 {
	CRP	A		{ Plan de travail annuel du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour 1999 (96/25) {
2				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD ET AU FNUAP QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
	Officiel	I	1/2 journée	{ Aperçu actualisé des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (97/2 et 97/3) {
3				DÉBAT CONSACRÉ AU PNUD
	CRP	I	1 journée	{ PNUD 2001 : { { Rapport intérimaire sur l'application du processus de gestion du changement (97/15) { { { CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES {
	CRP	A		{ Suite donnée à la décision 98/19 sur les nouveaux arrangements en matière de programmation {
	Officiel	A		{ Cadres de coopération de pays {

Numéro du point de l'ordre du jour	Type de rapport	Action/information	Temps imparti	Intitulé du point et sujet traité
5				STRATÉGIE EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
	Oral	I	1/2 journée	Présentation des grands thèmes correspondant aux besoins en matière de communications (98/15)
6				FONDS ET PROGRAMMES SPÉCIAUX
	Officiel	I	1 journée	Rapports sur les activités au titre du Fonds pour l'environnement mondial, du Protocole de Montréal, du Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse et du Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles (92/2)
7				MOBILISATION DES RESSOURCES
	CRP	A	1/2 journée	Suite donnée à la décision 98/23 sur la stratégie de financement du PNUD
8				QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES
		A		Rapport sur l'évaluation des risques financiers du PNUD
9				{ MISSIONS DE VISITE SUR LE TERRAIN
	CRP	I		{
				{ Rapports sur les missions de visite sur le terrain en 1998
			1/2 journée	{
10				{ QUESTIONS DIVERSES
	Oral	I		{
				{ Comité de coordination des questions sanitaires
			1/2 journée	RÉUNION COMMUNE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PNUD ET DU FNUAP ET DE L'UNICEF
		I		(Date et ordre du jour à convenir lors d'une réunion commune des bureaux des deux conseils d'administration)*

Abréviations : A = Action; CRP = document de séance; I = Information.

* Avec la participation du Bureau du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial.
